

# PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2015

Présents : Mickaël VALLET, Maurice-Claude DESHAYES, Claude BALLOTEAU, Philippe MOINET, Martine FARRAS, James SLEGR, Catherine BERGEON, Jean-Pierre FROC, Nicolas LEBLANC, Maryse THOMAS, André GUILLEMIN, Karine PINEAU, Michelle PIVETEAU, Jacques BARON, Muriel TRICOT, Bertrand PIQUES, Marie-Bernard BOURIT, Benjamin GERARDEAU, Giles SAUNIER, Jacqueline JOHANNEL, Marylène SABLEAUX.

Absent(s) (ayant donné pouvoir) :

Nathalie AKERMANN-DEDIEU (pouvoir à Maurice-Claude DESHAYES), Mariane LUQUE (pouvoir à Muriel TRICOT), Fabien FONTENEAU (pouvoir à Jacques BARON), Frédérique LOIZEAU (pouvoir à Claude BALLOTEAU), Guénola CHEVRE-BALEIGE (pouvoir à Martine FARRAS), Francette LELOUP (pouvoir à Marie-Bernard BOURIT), Bruno SAMZUN (pouvoir à Giles SAUNIER), Marcel BEGAUD (pouvoir à Marylène SABLEAUX).

Madame Claude BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le PV de la réunion du 26 novembre dernier. Aucune observation n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

## ❖ TARIFS PUBLICS 2016

A l'unanimité, sont votés :

- Délibération n°01 : les tarifs publics communaux pour 2016.

*Monsieur DESHAYES propose les orientations suivantes pour fixer les tarifs publics communaux :*

- *Augmentation d'environ 1 % des tarifs du cimetière sauf pour le columbarium.*
- *Maintien du tarif du CAL compte tenu de l'impossibilité d'utilisation du CAL pendant 4 mois à cause des travaux de réfection de la toiture au cours de l'année 2016.*
- *Maintien des tarifs de la Médiathèque.*
- *Maintien des tarifs de la restauration scolaire.*
- *Augmentation des tarifs de la garderie.*
- *Augmentation des tarifs du marché couvert de 1 %, le Syndicat des Commerçants non sédentaires ayant donné un avis favorable.*
- *Les tarifs de l'Estran seront examinés en janvier 2016.*

Madame SABLEAUX demande où en est la formation des techniciens de l'Estran.

*Monsieur DESHAYES informe que leur formation a été effectuée.*

*Madame BALLOTEAU précise que tous les deux ont par ailleurs suivi une formation sécurité. Ils ont suivi deux formations sur site, avec un ingénieur de l'APMAC, sur le plan lumière et la sonorisation des spectacles. Aujourd'hui, ils sont capables de gérer un spectacle. Ils assurent le montage. De plus, il y a une console adaptée. Des projecteurs sont achetés par la commune régulièrement.*

*Monsieur DESHAYES fait observer que les tarifs de la restauration scolaire sont parmi les moins élevés des communes alentour. La commune a souhaité que les familles supportent le moins possible les charges de restauration scolaire.*

Monsieur SAUNIER demande quel est le coût réel de la restauration scolaire.

*Monsieur DESHAYES le fera établir, bien que ce soit toujours difficile, notamment pour évaluer la part du chauffage, de l'électricité revenant à la restauration scolaire, à l'école.*

*Monsieur le maire souligne que les repas sont confectionnés dans les locaux communaux.*

Monsieur SAUNIER note que la commune réalise également des repas pour l'extérieur.

Monsieur DESHAYES informe que la commune négocie actuellement avec Elior une augmentation de la redevance demandée à la société, compte tenu de l'augmentation des fluides.

- Délibération n°02 : les tarifs 2016 pour le port de plaisance.

Monsieur DESHAYES propose une augmentation en moyenne de 1 % des tarifs. Il explique comment les tarifs ont été établis. Un ratio prix/longueur de bateaux a été calculé pour les taxes de stationnement annuelles. Pour les bateaux de 7 à 9 mètres, qui représentent la majorité des bateaux, le ratio n'était pas cohérent. Aussi, les tarifs ont-ils été revus. Cela se traduit soit par de légères diminutions des tarifs, soit par de légères augmentations de tarifs, soit encore par des augmentations plus importantes. Dans ce cas, cette augmentation est lissée sur 2 ans.

En ce qui concerne l'aire de carénage, on ne connaît pas encore le coût de traitement des déchets. Les cuves ne sont pas encore pleines. Les grutages fonctionnent très bien. Le coût du carénage n'est pas très élevé. C'est pourquoi les bateaux reviennent utiliser la grue.

La commune a toutefois des inquiétudes sur l'état des portes du port de plaisance. Une étude va être lancée pour connaître l'état de ces portes et la nature des travaux à réaliser. Après, la commune en discutera avec les plaisanciers.

Monsieur le maire fait observer que l'équipement qui a été réalisé au port de plaisance, l'aire de carénage et de grutage, constitue une référence par rapport à ce qui existe dans les ports du bassin Marennes-Oléron.

Monsieur SAUNIER demande combien de fois se réunit le conseil portuaire.

Monsieur DESHAYES informe que le conseil portuaire se réunit deux fois par an, parfois plus.

Monsieur le maire souligne que des travaux vont devoir être réalisés dans le port.

Monsieur SAUNIER demande si le département va garder la compétence des ports.

Monsieur DESHAYES répond qu'on ne sait pas encore ce qui va se passer.

- Délibération n°03 : les tarifs 2016 pour le port ostréicole.

## ❖ AMÉNAGEMENT URBAIN

Délibération n°04 : A l'unanimité, il est proposé un avenant n°1 à la convention commune de Marennes/Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes (EPF P-C) relative aux acquisitions foncières, conclue le 15 décembre 2011, en vue de l'aménagement du secteur de la Marquina, afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2018.

Monsieur le maire informe que la commune consulte actuellement les bailleurs sociaux, ainsi que les constructeurs, dans le cadre du lancement de la 1<sup>ère</sup> tranche de l'aménagement de la Marquina. Dans les semaines à venir, un point sera fait sur l'avancement de cette opération.

## ❖ FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Délibération n° 05 : à l'unanimité, il est émis un avis favorable sur le marché à bons de commandes, passé avec la société ANETT Atlantique, pour la location et l'entretien du linge de cuisine et des vêtements de travail des services techniques, la durée du marché ne pouvant excéder trois ans.

## ❖ COOPERATION INTERCOMMUNALE

À l'unanimité :

- Délibération n°06 : il est passé un avenant n°1 à la convention pour la création d'un service commun « application des droits des sols », conclue entre la commune de Marennes et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CDCBM) le 30 juin 2015, afin de mettre fin à la convention de mise à disposition d'un agent communal à la CDCBM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Monsieur le maire informe que la CDCBM s'est rendu compte, six mois après la création du service commun « application des droits des sols », qu'il fallait trois équivalents temps-plein (ETP) au lieu de 2,5, pour faire fonctionner le service. Par ailleurs, la commune de Marennes a constaté que 0,5 ETP était insuffisant pour

*son propre service. La CDCBM va donc disposer de trois agents, l'agent communal qui était mis à disposition redevenant agent communal à temps-plein pour l'accueil et les fonctions liées à l'urbanisme.*

Monsieur SAUNIER demande des précisions quant aux agents partis à la CDCBM. Il souligne qu'au départ, il y avait deux agents à temps plein.

*Monsieur le maire précise qu'un seul agent à temps-plein est passé à la CDCBM.*

Monsieur SAUNIER note qu'il y en a un autre.

*Monsieur le maire fait observer que cela n'a rien à voir :*

- 1 agent communal est passé à la CDCBM.
- L'autre agent communal revient à temps-plein à la commune.

*La CDCBM va procéder au recrutement d'un agent instructeur et d'un agent administratif. Par ailleurs, il y a le poste de chef du pôle aménagement, occupé par l'ancien directeur des services techniques (DST) de la commune. Le poste de DST de la commune, actuellement vacant, va être pourvu prochainement. Au sein du service urbanisme de la commune, un seul poste d'instructeur a donc disparu.*

*Par ailleurs, la commune va payer en fonction du nombre d'actes d'urbanisme traités par la CDCBM.*

Monsieur SAUNIER constate que la commune va économiser un salaire et qu'elle paiera à l'acte. Cela lui semble bien. En ce qui concerne les autres communes, elles vont payer ce qu'elles ne payaient pas auparavant.

*Monsieur le maire souligne qu'au début de l'été, un certain désengagement des services de l'Etat avait été ressenti. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. La CDCBM aura toujours une fonction d'instruction des permis la plus objective possible.*

- Délibération n°07 : il est passé un avenant n°1 à la convention de mise en place d'un service d'instruction mutualisé des actes et autorisations du droit des sols, conclue entre la commune de Marennes et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes le 30 juin 2015, afin de tenir compte de la fin de la mise à disposition de l'agent communal à la CDCBM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et du recrutement, par la CDCBM, de deux agents à temps-plein.

## ❖ AMÉNAGEMENT COMMUNAL

A l'unanimité, il est désigné Monsieur DESHAYES comme représentant du maire de la commune de Marennes au sein de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC).

## ❖ COMPTABILITE – FINANCES

A l'unanimité :

- Délibération n°09 : il est accordé, au comptable de la trésorerie de Marennes, conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, l'indemnité de conseil de 100 %, calculée en fonction de la période assurée en 2015 et qui s'élève à 315,62 € nets.
- Délibération n° 10 : il est décidé de vendre les drapeaux tricolores 5 € l'unité.

*Monsieur le maire rappelle qu'après les attentats de Paris, des Marennais ont demandé à la mairie où ils pouvaient se procurer un drapeau tricolore. C'est la raison pour laquelle il propose que les Marennais puissent acheter, à l'accueil de la mairie, un drapeau tricolore afin de pavoiser leur habitation lors des diverses commémorations.*

- Délibération n° 11 : il est créé une régie de recettes pour l'encaissement du prix de vente des drapeaux tricolores.
- Délibération n° 12 : il a procédé à divers virements de crédits en section d'investissement – dépenses, du budget de la commune.
- Délibération n° 14 : il a procédé à diverses ouvertures de crédits en section de Fonctionnement et section d'Investissement – dépenses du budget de la commune.
- Délibération n° 13 : il a sollicité l'aide du Conseil Départemental pour les travaux de renforcement du cordon dunaire dont le coût total s'élève à 3 550,00 € HT, au titre de l'aide départementale aux travaux de défense contre la mer.

Monsieur SAUNIER estime que le cordon dunaire devrait être appelé cordon lunaire. Il souligne la présence d'un pneu émergeant des remblais qui ont été déposés sur le cordon dunaire, de gravats de toute sorte, rendant le cordon dunaire impraticable. Il pense que ces gravats ont été déposés lors des derniers travaux de rechargement du cordon dunaire.

*Monsieur DESHAYES est surpris par ces informations qu'il ira vérifier sur le terrain.*

## ❖ QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur SAUNIER souligne que certaines places de stationnement rue Pierre Voyer sont boueuses. Il demande ce qui est prévu de faire.

*Monsieur MOINET informe que l'architecte qui a conçu les plans d'aménagement de la rue P. Voyer a confirmé à la commune que les places de stationnement pouvaient être refaites par apport de matériaux pour boucher les ornières et en ressemant de l'herbe. Toutefois, les services techniques ne s'en sont pas encore occupés.*

*Monsieur MOINET souligne que des travaux sur le stabilisé renforcé seront réalisés à Marennes-Plage, le long de l'avenue William Bertrand l'année prochaine. La commune profitera peut-être de ces travaux pour mettre le même matériau dans la rue P. Voyer.*

Monsieur SAUNIER note qu'il y aura donc un surcoût par rapport aux travaux initiaux d'aménagement de la rue P. Voyer.

*Monsieur DESHAYES souligne que la commune n'est jamais assurée à 100 % de la bonne tenue dans le temps des travaux d'aménagement de voie.*

Monsieur SAUNIER si ce surcoût ne peut pas être pris en charge par le responsable de l'aménagement.

*Monsieur MOINET souligne que cela ne va pas coûter cher.*

*Monsieur DESHAYES rappelle les travaux de construction du dojo par la Communauté de Communes avec la création d'un parking. Celui-ci va être réalisé avec de la terre armée. L'architecte maître d'œuvre de cette opération, a assuré la Communauté de Communes de la pérennité de ce parking en terre armée. Toutefois, la giration sur un parking n'est pas la même que sur une place de parking individuelle.*

*Lorsque la commune va refaire les places de stationnement abimées de la rue P. Voyer, il conviendra de savoir quel type de terre armée il faudra mettre. Il souligne qu'il ne faudra autoriser le stationnement qu'après trois tontes.*

Monsieur SAUNIER demande si l'architecte maître d'œuvre de cette opération rue P. Voyer savait faire ce type de travaux.

*Monsieur MOINET confirme qu'elle était en mesure d'assurer la maîtrise d'œuvre d'une telle opération.*

- Monsieur SAUNIER rappelle la question qui avait été posée sur la facturation des frais techniques de la Coupe d'Or lors du concert de l'Orchestre Poitou-Charentes.

*Madame BALLOTEAU informe qu'elle a fait un mauvais copier-coller. Il ne s'agit en aucun cas de la facturation de frais techniques. Ces derniers sont assurés par l'Orchestre Poitou-Charentes. Il s'agit des frais supportés par la Coupe d'Or pour l'administration, la recherche du public, la pose des affiches. Au total, il y a eu 65 heures facturées à 20 € de l'heure.*

Monsieur SAUNIER note que l'on ne peut pas vérifier ce nombre d'heures.

*Monsieur le maire souligne qu'il vérifie ce nombre lorsqu'il y a du public.*

*Madame BALLOTEAU précise qu'il y a eu 228 spectateurs la dernière fois.*

Monsieur SAUNIER estime que cette facturation est excessive.

*Monsieur le maire juge normal de prendre part aux frais généraux de la Coupe d'Or, lorsque celle-ci organise un spectacle.*

*Madame BALLOTEAU souligne qu'il s'agit de professionnels.*

*Monsieur le maire estime que le coût par spectateur payant est raisonnable.*

Pour Monsieur SAUNIER, ils ne sont pas perdants.

*Madame BALLOTEAU précise qu'on retrouve toujours ce coût moyen pour le dépôt des affiches, etc.*

- Monsieur SAUNIER informe qu'il y a eu un accident dans la rue Dubois Meynardie, lié à la présence des plots mis en place sur le côté gauche lors de l'aménagement de la rue. Il souhaite que ces plots soient retirés.

*Monsieur MOINET rappelle que la vocation première de ces plots est d'empêcher le stationnement dans la rue.*

Monsieur SAUNIER souligne que ces plots sont petits.

*Monsieur le maire précise qu'ils sont réglementaires.*

- Monsieur SAUNIER informe que le meuble qui a été installé dans la salle du conseil municipal appartenait au mobilier destiné à la salle du Fonds ancien Dubois Meynardie, prévu dans la médiathèque. Il estime que c'est un petit gaspillage des deniers publics.

*Madame BALLOTEAU précise que ce mobilier est actuellement dans la réserve de la médiathèque. Elle informe que lorsque la DRAC est venue prendre connaissance du projet d'extension de la médiathèque, elle a fait part de son refus d'installer le fonds ancien Dubois Meynardie dans le cadre de l'extension de la médiathèque. Les plans de la seconde tranche ont alors été modifiés. Cette extension de la médiathèque a été conçue par l'architecte, sur les conseils de la DRAC, et les propositions du personnel de la médiathèque. Dans le cadre de l'élaboration du projet, il est apparu que ce mobilier n'était pas utilisable et qu'il n'avait pas lieu d'être. Les services techniques ont démonté ce mobilier pour le réinstaller dans la réserve.*

Monsieur SAUNIER note qu'il y a eu deux municipalités différentes, deux DRAC différents. Le mobilier avait été prévu pour le fonds ancien Dubois Meynardie. A l'époque, la représentante de la DRAC était d'accord.

*Madame BALLOTEAU souligne que dès le départ, l'on savait que le fonds ancien ne logerait pas dans ce mobilier.*

Monsieur SAUNIER estime le contraire.

*Madame BALLOTEAU informe qu'une conservatrice est venue consulter le fonds ancien. Elle estime que ce fonds est bien là où il est actuellement.*

*Monsieur le maire n'aime pas que l'on dise « la commune a décidé ». Il souligne que lorsque la DRAC a demandé à la commune de modifier les plans d'extension, la commune a dû le faire. Les choses ont été gérées au mieux.*

*Monsieur DESHAYES revient sur la remarque « gaspillage des deniers publics ». Il rappelle que ce mobilier a été réalisé sur mesure. Il pose la question de savoir si, à l'époque, il n'aurait pas été préférable de réaliser les travaux de mise en conformité électrique de la maison des associations plutôt que de faire un meuble sur mesure.*

*Monsieur le maire rappelle que lorsque la nouvelle municipalité a été élue en 2008, il y avait de nombreuses non-conformités. Elle a dû réaliser divers travaux. Il souligne que lorsqu'il y aura réutilisation de la maison des associations, la question du fonds ancien sera posée.*

- Madame SABLEAUX rappelle qu'elle avait demandé les dates des conseils municipaux.

*Monsieur DESHAYES informe que le 1<sup>er</sup> conseil municipal de l'année 2016 devrait avoir lieu la dernière semaine de janvier ou le 2 ou 3 février. Au mois de mars, il devrait y avoir deux conseils, l'un le 1<sup>er</sup> ou 2 mars pour le vote du compte administratif et du débat d'orientation budgétaire, l'autre le 30 mars pour le vote du budget primitif 2016.*

## ❖ INFORMATIONS

Monsieur le maire fait part des informations suivantes :

- Le concert de Noël se tiendra le vendredi prochain à 20 h 30 au centre d'animation et de loisirs avec l'orchestre Poitou-Charentes.
- Samedi 19 décembre : le marché de Noël aura lieu toute la journée en centre-ville, organisé par Marennes Commerces. Une vente de livres, BD, revues à bas prix, sera organisée en même temps à la médiathèque.
- Théâtre visuel le jeudi 21 janvier à 20 h 30 « Là où vont nos pères », de la Compagnie de La Trace, à l'Estran.
- L'agenda culturel du premier semestre 2016 sera distribué avec le bulletin municipal de janvier.
- La mairie sera exceptionnellement fermée au public les jeudis 24 et 31 décembre prochain.
- Suite au contrôle de Chambre Régionale des Comptes effectué pour les exercices de 2010 à 2013, il est donné quitus aux comptables publics de leurs gestions.
- Les vœux au personnel se tiendront le 6 janvier prochain.

Monsieur GUILÉMIN informe le conseil municipal de l'élection, comme conseiller régional, de Monsieur DESHAYES, et adresse à ce dernier, au nom de toute l'équipe municipale, ses félicitations.

*Monsieur DESHAYES souligne que cela va être une aventure particulière : il va falloir construire la nouvelle région, une harmonisation va être nécessaire.*

Monsieur SAUNIER demande à Monsieur DESHAYES s'il va continuer à assurer ses fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint à la commune et de membre du conseil communautaire à la Communauté de Communes.

*Monsieur DESHAYES précise qu'il va s'organiser. Il continuera d'être disponible pour la commune et la Communauté de Communes. Il souligne que certains adjoints, par le passé, exerçaient leurs fonctions d'élus alors qu'ils avaient une profession libérale. Il prend l'engagement d'être présent et disponible.*

La séance est levée à 21 h 40.